

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 11042

Société : R.A.M

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : KHALIFA MOHAMED

Date de naissance : 18 - 08 - 1971

Adresse : 42NE Témid: ANG ABON TAOUR FOUNIF

Tél. : 05 22 23 54 45 Total des frais engagés : 5 600 Dhs

Cadre réservé au Médecin Dr. CHIZLANE OUKACHA

SPECIALISTE OPHTALMOLOGSTE
39, Rue Al Fourat, n° 10, 1er Etage
Maârif Extension 20370 - Casablanca
Tél: 05 22 23 55 59 - Fax: 05 22 23 55 49

Date de consultation : 21/07/2023

Nom et prénom du malade : KHALIFA Mohamed Age:

Lui-même

Conjoint

Enfant

Lien de parenté :

Amiante

Nature de la maladie : Amiante

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie : Amiante

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

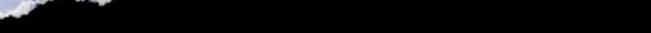
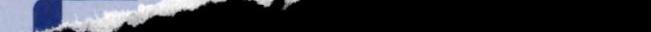
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Choua

Le : 21/07/2023

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
01/07/2023	c		3000 FR	Dr. Ghizlane BOUTAFIA SPECIALISTE OPHTALMOLOGIQUE 39, Rue Al-Fodral - 10070 - Casablanca Téléphone : 0522 450 3333 Extension 20370 - Cellulaire : 066 22 22 22

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
			*

AUXILIAIRES MEDICAUX

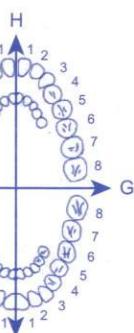
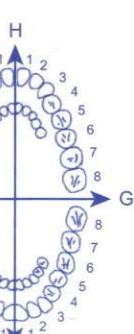
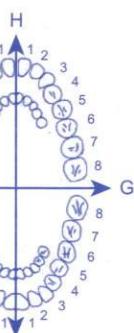
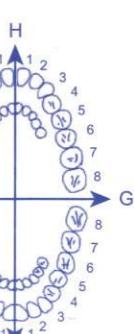
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
L'opticien Meryem BENJELLOUN Opticienne Optométriste Bennmar Center 69, Rue Abou Abdellah Nafi Maâin Casablanca - Tel: 0522 23 26 22 INPE 095000535	20/12/2023					5300.00

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	25533412 00000000 00000000 35533411	21433552 00000000 00000000 11433553	H G B	COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



- Ophtalmologiste
- Diplômée de la Faculté de médecine de Paris
- Ex praticienne des hôpitaux de France
- Membre de l'Association Française d'Ophtalmologie
- Chirurgie de la cataracte et du glaucome
- Chirurgie réfractive au laser
- Adaptation des lentilles de contact
- Rétine médicale
- Agrée pour permis de conduire

- اختصاصية في أمراض وجراحة العيون
- خريجة كلية الطب بباريس
- اختصاصية ملحقة سابقاً بالمستشفيات الفرنسية
- عضو في الجمعية الفرنسية لأطباء العيون
- جراحة العدسة. جراحة القرنية بالليزر
- تركيب العدسات اللاصقة
- أمراض الشبكة
- مرخصة لإعطاء شهادة القدرة على السياقة

Casablanca, le

21/07/2023

M^r KHAUFA Mohamed

Vues Profond + Mntre:

- OD = -0,75 (-0,25).40

- OC = -0,50 .

add + 212

Dr. Ghizlane OUKACHA
SPECIALISTE OPHTALMOLOGISTE
39, Rue Al Fourat, N° 10, 1er Etage
Maârif Extension 20370 Casablanca
Tél: 05 22 23 55 59 - Fax: 05 22 22 55 49

L'opticien
Meryem BEN JELLOUN
Opticienne Optométriste
69, Rue Abou Abdallah Naïf Maârif
Casablanca - Tel: 0522 23 26 22

Vues aménagées
- V - incassables
- Cet An hiflet
- Filles (See).

39، زققة الطرات - الطابق الأول، رقم 10 المعارض 20370 - الدار البيضاء

39, Rue Al Fourat, 1^{er} étage, N 10 Maârif extension, 20370 Casablanca

droukachaghizlane@gmail.com / INPE 091167122

05 22 23 55 59/49 - 06 28 90 21 71

L'OPTICIEN

Meryem benjelloun

benomar center

69, Rue Abou abdellah Nafii

TEL : 0522 23 26 22

GSM : 0661 26 98 01

Lopticien2@gmail.com

INPE
095000535

M. MOHAMED KHLAFA

FACTURE N° : F23/1191**Date : 24/07/2023**

Qté	Cat.	Désignation	Prix unitaire	Remb.	Montant	TVA
1	MON	VERRE PROGRESSIF ORGANIQUE ANTIREFLET	2250.00		2250.00	20.0
1		VERRE PROGRESSIF ORGANIQUE ANTIREFLET	2250.00		2250.00	20.0
1		MONTURE OPTIQUE	800.00		800.00	20.0

Corrections :

VL D. Sph: -0.75 Cyl: -0.25 Axe: 40° Add: +2.25

VL G. Sph: -0.50 Add: +2.25

VP D. Sph: +1.50 Cyl: -0.25 Axe: 130°

VP G. Sph: +1.75 Cyl: +0.25 Axe: 130°

L'opticien
 Meryem BENJELLOUN
 Opticienne Optométriste
 Ben Oma Center
 69, Rue Abou Abdellah Nafi Maârif
 Casablanca - Tel: 0522 23 26 22
Paiements

Acomptes 5300.00

Tiers payant 0.00

Montant total payé : 5300.00

Solde : 0.00

Totaux

Total hors TVA : 4416.67 Dh

Montant TVA : 883.33 Dh

Total TTC : 5300.00 Dh